RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00405
Numéro SIREN : 320 862 709
Nom ou dénomination : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2019 sous le numéro de dépôt 10077

10077

COPIE AUTHENTIQUE

Du 15 decembre 2017

Donation par Monsieur et Madame

RAVANNO au profit de Monsieur

Antony RAVANNO

Notaire

Maître Yann MIQUELARD-GARNIER

327, Avenue des plans - 06270 VILLENEUVE-LOUBET

yann.miquelard@notaires.fr

Greffe du tribunal de commerce de Nice : dépôt N°10077 en date du 28/03/2019

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
GRASSE
Le 29/12/2017 Dossier 2017 06039, référence 2017 N 00425
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

G. AURELIO

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
LE QUINZE DECEMBRE
Maître Yann MIQUELARD-GARNIER, notaire à VILLENEUVE-LOUBET (Alpes-Maritimes), 327 Avenue des Plans,
A RECU le présent acte authentique électronique à la requête des parties ci-après identifiées, contenant : DONATION ENTRE VIFS.

I – DONATEUR :

Monsieur Thierry Maurice Mario RAVARINO, Déménageur, et Madame Chantal Marie-Joseph COUDERT, Sans emploi, son épouse demeurant ensemble à SAINT LAURENT DU VAR (Alpes-Maritimes) 192 Montée de la Tour.
Nés
Monsieur Thierry RAVARINO à PARIS (13ème arrondissement) le 19 avril 1959.
Madame Chantal COUDERT à SAÏDA (ALGERIE) le 24 avril 1955.
Les époux initialement mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par CHICHA Notaire à SAINT LAURENT DU VAR le 17 février 2004 préalable à leur union célébrée à la Mairie de SAINT LAURENT DU VAR (Alpes-Maritimes) le 21 février 2004, et actuellement soumis au régime de la communauté universelle, aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial reçu par Maître MIQUELARD-GARNIER, notaire à VILLENEUVE LOUBET le 17 juillet 2008 et mentionné en marge de leur acte de mariage le 27 avril 2009.
De nationalité française.
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommés "DONATEUR".

II – DONATAIRE :

Monsieur Antony Franck RAVARINO, Directeur commercial, demeurant à CAGNES SUR MER (Alpes-Maritimes) 13 Chemin des Collines - Villa Lou Nespoulie, célibataire.

Les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition sont signées à la dernière page. Application du décret n° 2005-973 du 10.08.05 ART 14-34.

Né à NICE (Alpes-Maritimes) le 22 novembre 1983.
De nationalité française.
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.
N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Fils du DONATEUR.

Ci-après dénommé "DONATAIRE".

PRESENCE – REPRESENTATION

Monsieur Thierry RAVARINO et Madame Chantal RAVARINO sont ici présents.

Monsieur Antony RAVARINO est ici présent.

DONATION

Le DONATEUR fait, par les présentes, DONATION ENTRE VIFS, EN AVANCEMENT DE PART SUCCESSORALE au DONATAIRE, qui accepte expressément.

DESIGNATION

ACTIONS

- La PLEINE PROPRIETE de 64 actions, d'une valeur nominale de 15,24 € et d'un montant de 1.217,60 €, numérotées de 129 à 192, de la société par actions simplifiée dénommée AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO, au capital de 3.887,47 € ayant son siège social à NICE (Alpes-Maritimes) 1 rue de Chateauneuf, constituée suivant acte sous seings privés en date à NICE du 18 janvier 1989, enregistré à la recette principale des impôts de NICE bordereau 550 Case 3 Folio 20, régulièrement identifiée au Répertoire National des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 320862709 au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

La présidence est actuellement assurée par : Monsieur Antony RAVARINO, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié.

Soit une valeur en pleine propriété de SOIXANTE DIX SEPT MILLE NEUF CENT VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-CINQ CENTIMES 77.926,65 €

Ci-après dénommées dans la suite de l'acte « LE BIEN ».

MODALITES DE LA DONATION

RAPPORT

La présente donation sera rapportable par moitié à la succession de chaque DONATEUR.

Les parties déclarent qu'elles n'entendent apporter aucune dérogation aux règles légales en vigueur lors du décès de chaque DONATEUR, pour le rapport à faire par le DONATAIRE à raison de la présente donation.

PROPRIETE JOUISSANCE

PROPRIÉTÉ JOUISSANCE DES ACTIONS

Le DONATAIRE aura la propriété des actions présentement données à compter de ce jour ; et jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à sa qualité d'associé, conformément à la loi et aux statuts.

Il aura seul droit aux bénéfices afférents aux actions données qui seront répartis postérieurement à ce jour.

CHARGES ET CONDITIONS

La présente donation est faite et acceptée sous les charges, clauses et conditions suivantes que le DONATAIRE s'oblige à exécuter et accomplir.

CONDITIONS CONCERNANT LES ACTIONS

Le DONATAIRE atteste avoir pris connaissance des statuts de la société par actions simplifiée dénommée AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO dès avant ce jour et s'engage par les présentes à les respecter.

Il déclare également avoir eu la possibilité de consulter tous documents juridiques, comptables et fiscaux qu'il jugeait nécessaires.

ORIGINE DE PROPRIETE

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ DES ACTIONS

Les actions de la société dénommée AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO appartiennent à Monsieur Thierry RAVARINO par suite :

-de l'attribution qui lui en a été faite lors de la constitution de la société en rémunération de son apport en numéraire,

-de la cession de parts sociales en date du 5 novembre 1992.

Observation étant ici faite qu'une réduction de capital a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2016 et qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 mars 2017, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée et ont approuvé les nouveaux statuts.

FORMALITES

ENREGISTREMENT

Le présent acte sera soumis à la formalité de l'enregistrement par les soins du notaire soussigné dans le délai de droit.

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur, le présent acte sera déposé au greffe du Tribunal de commerce auprès duquel la société est immatriculée, tous pouvoirs étant donnés à tous porteurs d'extraits, ou de copies authentiques du présent acte en vue de l'accomplissement de cette formalité.

AGRÉMENT DES CESSIONS D'ACTIONS

Aux termes des statuts de la société AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO, il est stipulé ce qui suit littéralement rapporté sous le paragraphe "ARTICLE 16 - AGREMENT DES CESSIONS" : "1. Les actions sont librement cessibles entre associés, ascendants ou descendants, même si l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé."

SIGNIFICATION

En vue de l'opposabilité à la société, la partie la plus diligente fera signifier le présent acte à la société conformément à l'article 1690 du Code civil.

DECLARATIONS FISCALES

DONATIONS ANTÉRIEURES

Pour l'application des dispositions de l'article 784 du Code général des impôts, LE DONATEUR déclare qu'il a consenti, au cours des quinze dernières années, une donation au profit de Monsieur Antony RAVARINO, aux termes d'un acte reçu par Maître MIQUELARD-GARNIER notaire à VILLENEUVE LOUBET le 31 mars 2016 enregistré au service des impôts des entreprises de CAGNES SUR MER, le 18 avril 2016 bordereau n°2016/170 case 2.

SUR LA SITUATION DE FAMILLE

Les donateurs déclarent qu'ils n'ont pas d'autre enfant que celui nommé aux présentes à l'exception de Madame Cécilia Sylvie RAVARINO.

De son côté, le donataire déclare :

Monsieur Antony RAVARINO déclare qu'il a 2 enfants.

SUR L'ABATTEMENT

Le DONATAIRE entend bénéficier des abattements et réductions de droits prévus par la loi, autant qu'ils trouvent application aux présentes.

SUR LE CALCUL DES DROITS

Biens donnés par Monsieur Thierry RAVARINO

- Droits de Monsieur Antony RAVARINO

> Valeur des biens donnés	38.963,33 €
> Abattement	100.000,00 €
> Abattement déjà utilisé	21.772,54 €
> Assiette taxable	0,00 €
Droits dus	0,00 €
> Réductions	0,00 €
TOTAL DES DROITS DUS	0,00 €

Biens donnés par Madame Chantal COUDERT

- Droits de Monsieur Antony RAVARINO

> Valeur des biens donnés	38.963,32 €
> Abattement	100.000,00 €
> Abattement déjà utilisé	21.772,54 €
> Assiette taxable	0,00 €
Droits dus	0,00 €

> Réductions 0,00 €
TOTAL DES DROITS DUS..... 0,00 €

DECLARATIONS DES PARTIES

SUR LA CAPACITÉ

Les parties aux présentes attestent par elles-mêmes ou leurs représentants qu'il n'existe aucun empêchement d'ordre légal, contractuel ou judiciaire, à la réalisation de la donation objet du présent acte et déclarent notamment :

- qu'elles ne sont pas et n'ont jamais été en état de cessation des paiements ou frappées d'une procédure de sauvegarde , de redressement ou de liquidation judiciaires ;
- qu'elles ne font pas l'objet d'une procédure de règlement des situations de surendettement ;
- qu'elles ne sont ni placées sous un régime de protection des majeurs (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle), ni frappées d'interdiction légale ;
- et qu'elles ne font pas et n'ont jamais fait l'objet de poursuites pouvant aboutir à la confiscation de leurs biens.

SUR LA SOCIÉTÉ ET LES DROITS SOCIAUX

Le DONATEUR déclare que les actions données sont libres de tous nantissement ou saisie et que la société dans laquelle elles contribuent à la formation du capital n'est assujettie à aucune procédure collective résultant tant de la loi du 25 janvier 1985 que des textes antérieurs.

FRAIS

LE DONATEUR paiera tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence, y compris tout droit complémentaire ou supplémentaire résultant de toute cause ultérieure quelle qu'elle soit.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les partenaires légalement habilités,
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n°2013-803 du 3 septembre 2013.

La communication de ces données aux tiers peut-être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte. Toutefois, aucune donnée n'est transférée en dehors de l'Union Européenne ou de pays adéquats.

Les données sont conservées dans le respect des durées suivantes :

- 30 ans à compter de l'achèvement de la prestation pour les dossiers clients (documents permettant d'établir les actes, de réaliser les formalités) ;
- 75 ans pour les actes authentiques, les annexes (notamment les déclarations d'intention d'aliéner), le répertoire des actes.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Correspondant informatique et libertés désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr. Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure respective.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires cadastraux ou d'état civil.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment sous les peines édictées par la loi, que le présent acte exprime l'intégralité des valeurs estimatives, et elles reconnaissent avoir été informées par le notaire des peines encourues en cas d'inexactitude de cette déclaration.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ou contredit par aucune contre-lettre.

ANNEXES

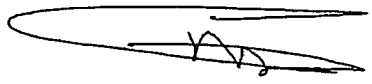
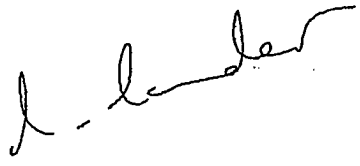
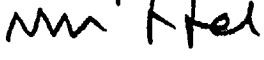
La signature électronique du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE

Sans renvoi.

Généré et visualisé sur support électronique en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an indiqués aux présentes.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes, les déclarations les concernant, puis le notaire soussigné a recueilli l'image de leur signature manuscrite et a lui-même signé au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé.

M Thierry RAVARINO a signé A l'Office Le 15 décembre 2017	
Mme Chantal COUDERT a signé A l'Office Le 15 décembre 2017	
M Antony RAVARINO a signé A l'Office Le 15 décembre 2017	
et le notaire Maître MIQUELARD-GARNIER Yann a signé A l'Office L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE QUINZE DÉCEMBRE	

Me Yann MIQUELARD

De: Patricia FERAPY <patricia@paulguaresi.fr>
Envoyé: lundi 27 novembre 2017 08:48
À: Me Yann MIQUELARD
Objet: SAS AB TD RAVARINO
Pièces jointes: SCAN035866.pdf

Cher Maître,

Pour le dossier de donation de la famille RAVARINO, nous vous prions de trouver ci-joint le tableau de calcul de la première donation établi par l'Avocate et le tableau d'évolution des capitaux propres de la SAS AB TD RAVARINO au 02/11/2017.

Par ailleurs, lors du rachat des titres de Mr RAVARINO Jean-Luc par la Société en date du 25/02/2016, il avait été appliqué un abattement de 26.31 % afin de déterminer la valeur commerciale.

Ce qui donne au cas présent à la date du 02/11/2017 :
Valeur de l'actif net comptable : 421 346 €
Abattement (26.31 %) :- 110 857 €

Valeur commerciale : 310 489 €

Sincères salutations

Patricia FERAPY
Cabinet A.C.P.G
14 Avenue Georges Clémenceau
06000 NICE
Tél. : 04.93.01.22.51 – Ligne directe : 04.92.00.77.44 Fax : 04.93.01.22.64 Mail : patricia@paulguaresi.fr

DD16020501

AVOCAT

OPERATION ENVISAGEE :

La société AB TD RAVARINO décide le rachat pour les annuler, des parts de Monsieur Jean-Luc I
moyennant le prix de 170.000 € à payer au moyen de la trésorerie sociale.

Il s'agit d'une réduction de capital non motivée par des pertes, qui ne peut se réaliser avant l'expiratio
d'un mois à compter du dépôt au greffe du PV de réduction de capital, délai ouvert aux créanciers soc
former opposition (art L 223-34 al 2 et R 223-33 du code de Commerce.)

A. Conséquences pour la société :

Réduction du capital par annulation de 255 parts sociales de 15,24 euros de valeur nominale cha
différence entre la réduction du capital et le prix est imputée sur les réserves :

	Capitaux propres 31/03/2015 après affectation du résultat	Réduction de capital	Capitaux propres après réduction c capital
Capital	7.774	-3.887	3.8
Réserves	463.115	-166.113	297.0
Total	470.889	-143.500 -170.000	297.0 300.8

Le montant des capitaux propres reste largement supérieur au capital social.

Droit d'enregistrement : S'il n'est dressé qu'un seul acte pour la réduction de capital et le rachat des part
le droit fixe de 375 euros est exigible.

B. Conséquence pour le cédant :

Monsieur Jean-Luc RAVARINO cède ses titres au prix de 170.000 €.

Le prix de revient de ses parts sociales est de :
7.000 F + 100.000 F + 4.953 F = 111.953 F soit 17.067 €

Il réalise une plus value de :
170.000 € - 17.067 € = 152.933 €

Il sera redevable sur cette plus value des prélèvements sociaux au taux de 15,5% soit :
152.933 € x 15,5% = 23.705 €

Conséquences fiscales :

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 31/03/2015 après réduction de capital		+ 297 389
Bénéfice comptable exercice 2015/2016		+ 112 842
Bénéfice comptable exercice 2015/2016		+ 119 163
AGE DISTRUTION 31/10/2017		- 108 048
Capitaux propres au 02/11/2017 (En €uros)	=	+ 421 346

Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
6 RUE DESIRE NIEL
06009 NICE CEDEX 1
Tél : 0493928787
www.greffe-tc-nice.fr

Nos références : / 9178478 /
320 862 709 R.C.S. NICE

Requérant :

NOTAIRE MIQUELARD GARNIER YANN
327 Avenue des Plans
327 AVENUE DES PLANS
06270 VILLENEUVE LOUBET

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : TRANSPORTS OU TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO - TDR (86003877)

Adresse demandée: 1 RUE CHATEAUNEUF 06000 NICE

Numéro d'identification: 320 862 709 R.C.S. NICE

Privilège(s) du Trésor	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Publicité(s) de contrats de location	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Publicité(s) de clauses de réserve de propriété	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Privilège(s) de vendeur et action résolutoire	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Protêt(s)	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Prêt(s) et délais	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	
Déclaration(s) de créances	fichier à jour au 05/10/2017
NEANT	

Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
RUE DESIRE NIEL
06009 NICE CEDEX 1
Tél : 0493928787
www.greffe-tc-nice.fr

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 11/03/1988.

Bien(s) inaliénable(s) fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Cet état ne révèle que les inscriptions ayant pu être prises depuis le 05/01/1998. Pour la période antérieure, l'état n'est pas disponible.

Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole) fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Gage des stocks fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Nantissement(s) judiciaire(s) fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Nantissement(s) du fonds artisanal fichier à jour au 05/10/2017

NEANT

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à NICE, le 06 Octobre 2017 sur 2 pages

Le Greffier,

Fin de l'état

Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
6 RUE DESIRE NIEL
06009 NICE CEDEX 1
Tel : 0493928787
320 862 709 R.C.S. NICE
www.greffe-tc-nice.fr
Nos références : /

Historique des événements

Evénements au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 16/11/2000

IDENTIFICATION

Raison sociale (dénomination) - Sigle :	AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO
Numéro d'identification :	320 862 709 R.C.S. NICE
Numéro de gestion :	1982 B 00405
Adresse :	1 RUE CHATEAUNEUF BUREAU UNIQUEMENT 06000 NICE

EVENEMENTS

La responsabilité du Greffier ne saurait être engagée pour les évènements dont l'ancienneté est supérieure à 10 années.

31/03/2017	*Modification de la forme juridique*	LIBELLE FORME JURIDIQUE : SAS / Société par actions simplifiée Ancienne situation : SARL / Société à responsabilité limitée
	Changement de la qualité du représentant	COORDONNEES DU REPRESENTANT : Président RAVARINO Antony Franck né(e) le 22/11/1983 domicilié(e) à Villa Lou Nespoulie 13 CH des Collines 06800 CAGNES SUR MER Ancienne situation : Gérant RAVARINO Antony Franck né(e) le 22/11/1983 domicilié(e) à Villa Lou Nespoulie 13 CH des Collines 06800 CAGNES SUR MER
28/06/2016	*Modification du capital*	CAPITAL : 3887.47 Euros Ancienne situation : 7774,90 EUROS
	Ajout d'un représentant	COORDONNEES DU REPRESENTANT : Gérant RAVARINO Antony Franck né(e) le 22/11/1983 domicilié(e) à Villa Lou Nespoulie 13 CH des Collines 06800 CAGNES SUR MER
	Suppression d'un représentant	COORDONNEES DU REPRESENTANT : Gérant RAVARINO THIERRY MAURICE MARIO né(e) le 19/4/1959 domicilié(e) à 2 AVE DU COL DE BAST 06100 NICE Ancienne situation : Gérant RAVARINO THIERRY MAURICE MARIO né(e) le 19/4/1959 domicilié(e) à 2 AVE DU COL DE BAST 06100 NICE
	Modification du capital	CAPITAL : 3887.45 Euros Ancienne situation : 3887,47 EUROS
10/02/2010	*Modification de la dénomination sociale*	DENOMINATION/RAISON SOCIALE : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO Ancienne situation : TRANSPORTS DEMENAGEMENTS RAVARINO
	Modification du sigle	SIGLE : AB TD RAVARINO Ancienne situation : TDR
05/11/2007	*Suppression d'un établissement secondaire*	ADRESSE ETABLISSEMENT : 255 AVE EMILE HUGUES LE GRIGNAN 06140 VENCE RCS 90 B 338 (GRASSE -)
09/10/2007	*Ajout d'un établissement secondaire*	ADRESSE ETABLISSEMENT : (ANTIBES - 2007B01167)
20/09/2007	*Suppression d'un établissement secondaire*	ADRESSE ETABLISSEMENT : 51 AVE HENRI DUNANT 06100 NICE
16/11/2000	*Modification de la date de cloture*	DATE DE CLOTURE DES COMPTES : 31 MARS

Fin de l'historique

Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
RUE DESIRE NIEL
06009 NICE CEDEX 1
Tél : 0493928787
200 862 709 R.C.S. NICE
www.greffe-tc-nice.fr
Vos références : /

Historique des événements

Evénements au Registre du Commerce et des Sociétés depuis le 16/11/2000

Document délivré à NICE, le 06 Octobre 2017 sur 2 page(s).

Le Greffier,

Greffe du Tribunal de Commerce de Nice
6 RUE DESIRE NIEL
06009 Nice CEDEX 1

N° de gestion 1982B00405

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 6 octobre 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	320 862 709 R.C.S. Nice
Date d'immatriculation	06/07/1982
Transfert du	R.C.S. de Grasse en date du 10/12/1981
Dénomination ou raison sociale	**AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO**
Sigle	AB TD RAVARINO
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	3 887,45 Euros
Adresse du siège	1 Rue CHATEAUNEUF BUREAU UNIQUEMENT 06000 Nice
Durée de la personne morale	Jusqu'au 10/02/2041
Date de clôture de l'exercice social	31 mars

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	RAVARINO Antony Franck
Date et lieu de naissance	Le 22/11/1983 à Nice (06)
Nationalité	Française
Domicile personnel	13 Chemin des Collines Villa Lou Nespoulie 06800 Cagnes-sur-Mer

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	1 Rue CHATEAUNEUF BUREAU UNIQUEMENT 06000 Nice
Activité(s) exercée(s)	Transports de marchandises, les déménagements, la location de véhicules, transports routiers, services de transports de marchandises pour compte d'autrui, transports routiers, location de véhicules pour le transport routier de marchandises
Date de commencement d'activité	10/12/1981
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Antibes

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commerce de NICE
6 RUE DESIRE NIEL
06009 NICE CEDEX 1
Tél : 0493928787
Nos références :
www.greffe-tc-nice.fr

Certificat en matière de procédures collectives

Les recherches faites sur le registre du commerce et des sociétés pour les personnes immatriculées à ce registre et sur le répertoire général des affaires de la juridiction pour les personnes non immatriculées relativement à des procédures de :

- Règlement judiciaire et Liquidation des biens (Loi du 13/07/1967)
- Redressement et Liquidation Judiciaires (Loi du 25/01/1985)
- Sauvegarde, Redressement et Liquidation Judiciaires (Loi du 26/07/2005)

Concernant : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Adresse : 1 Rue CHATEAUNEUF BUREAU UNIQUEMENT 06000 NICE

Immatriculé(e) au registre du commerce et des sociétés sous :

Numéro d'identification : 320 862 709 R.C.S. NICE
Numéro de gestion : 1982 B 00405

ont donné pour résultat au 05 Octobre 2017

NEANT

Certificat délivré sous réserve de :

- toute procédure collective ayant pu être ouverte par une autre juridiction et qui n'aurait pas été portée à notre connaissance,
- toute procédure collective ayant pu exister et ayant donné lieu à un jugement de clôture,
- toute procédure collective ayant donné lieu à radiation des mentions par application des articles R.626-20, R.626-50, R.631-35, R.123-135 du code de commerce et 36-1 du décret n° 84-406 du 30 mai 1984,
- toute radiation des mentions qui aurait été faite à d'autres registres ou répertoires que le registre du commerce et des sociétés et qui n'aurait pas été portée à notre connaissance.

Document délivré à NICE le 06 Octobre 2017

Le Greffier,

Toute reproduction même certifiée conforme, du présent document, est sans valeur.

Les soussignés déclarent avoir pris connaissance de l'ensemble des annexes qui précède.

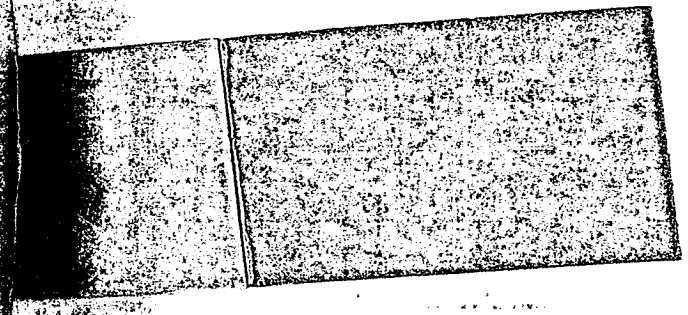
- EVALUATION EXPERT COMPTABLE
- ETATS GREFFE
- KBIS

POUR COPIE AUTHENTIQUE

Délivrée et certifiée conforme à l'original par le Notaire soussigné,

Etablie sur DIX HUIT pages sans renvoi ni mot nul.

Me Yana MIQUELARD-GARNIER, Notaire (VILLENEUVE-LOUBET (Alpes-Maritimes))



Les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition sont signées à la dernière page. Application du décret n° 2005-973 du 10.08.05 ART 14-34.